



Compte-rendu de la réunion du Conseil de quartiers Avalix – Moulin du Pé – Plaisance - Laënnec – Offenbach – Trébale – Chesnaie – Bouletterie - Grenapin du 2 février 2015

Cette première séance d'installation a permis à l'ensemble des membres, élus, habitants et représentants associatifs de faire connaissance. Elle avait pour objectif de les informer sur le fonctionnement et le calendrier des séances du Conseil de Quartier et de réfléchir ensemble pour faire émerger des thématiques de travail.

I. DÉROULEMENT

Accueil des membres du Conseil de quartier par Jean-Luc Séchet, Conseiller municipal coordinateur des Conseils de quartiers et présentation de :

- Yvon Renévoit, en charge du secteur Chesnaie-Bouletterie-Grenapin. Président du Conseil de quartiers. Adjoint au Maire, en charge des politiques jeunesse, Droits, Animations, Loisirs.
- Pascale Hameau, en charge du secteur Trébale. Adjointe au Maire en charge du Patrimoine immobilier, de la Transition énergétique et du Développement durable et de la Commission de sécurité.
- Jean-Jacques Lumeau, en charge du secteur Plaisance-Laënnec-Offenbach. Adjoint au Maire en charge des Affaires culturelles.
- Violaine Lucas, en charge du secteur Avalix-Moulin du Pé. Adjointe au Maire, en charge de la Prévention de la délinquance, Médiation et Tranquillité publique.
- Laurianne Deniaud, Adjointe au Maire, en charge de l'Urbanisme, foncier et logement, Citoyenneté et participation des habitants et Politique de la Ville.
- Thérèse Skreko, chargée de mission Emploi, insertion, formation à la CARENE
- Christelle Guégan, Déléguée du Préfet de Loire Atlantique
- Didier Rialland, Directeur de Cabinet adjoint en charge de la concertation.
- Martine Guenharo, assistante administrative des Conseils de quartiers.
- Rozenn Jestin, animatrice des Conseils de quartiers.

Présentation interactive des membres : chacun présente son voisin, il en ressort pour tout le monde un vif intérêt pour la vie de son quartier, sa redynamisation et le bien vivre ensemble.

Fonctionnement du Conseil de quartiers :

- Les comptes rendus de chaque séance plénière seront envoyés par mail (ou courrier, si nécessaire) à tous les membres du Conseil de quartiers et visibles sur le site de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien, sous-rubrique « Participation citoyenne ». Ils seront également affichés dans les mairies annexes et les points municipaux.

- Règlement interne (qui précise leurs modalités de fonctionnement) : constitution d'un groupe de travail inter Conseils de quartiers pour réfléchir, à partir d'un projet et proposer le règlement interne qui s'appliquera à tous les Conseils de quartiers pour les 3 années. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 27 mars 2015.
2 membres de ce Conseil feront partie du groupe de travail qui se réunira le 10 mars 2015 à 18 h 30, à Agora, Salle 2.
- Election d'un bureau dans chaque Conseil de quartiers. Il sera présidé par l'élu(e) président(e) du Conseil de quartiers et composé de deux autres membres désignés en son sein, pour trois années. Cette élection se déroulera lors de la 2^{ème} séance plénière, ou si besoin, lors d'une séance intermédiaire. 6 membres ont proposé leur candidature.
- La Ville proposera à l'ensemble des membres des Conseils de quartiers, une ou plusieurs séances de formation-information inter-conseils de quartiers sur des thèmes en lien avec leurs missions tels que « la Ville comment ça marche » « intérêt général » « le développement durable »....
- Calendrier des réunions :
2^{ème} réunion plénière « diagnostic du bien vivre ensemble » entre avril et juin; prendre un temps pour découvrir le périmètre de son Conseil de Quartiers - élection du bureau (séance intermédiaire).
3^{ème} réunion plénière vers octobre/novembre; le bureau déterminera la date et l'ordre du jour de cette séance.

II- INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA LABELISATION DU CONSEIL DE QUARTIERS EN CONSEIL CITOYEN

Dans le cadre de la politique de la Ville visant à réduire les inégalités sociales et territoriales, un « Contrat de Ville » engagera, en fonction d'une nouvelle géographie prioritaire, les quartiers du périmètre de ce Conseil, ainsi que ceux du Conseil de quartiers Nord, l'Etat, la Région, le Département et la Carène.

C'est pourquoi ces 2 Conseils de quartiers deviendront des Conseils citoyens. Ils auront donc plus de moyens et d'interlocuteurs (Education Nationale, Culture, Sports, santé, police, CAF, Conseil Régional, Conseil Départemental...) pour répondre aux besoins des habitants.

Pour la mise en œuvre de ces Conseils Citoyens, il doit se constituer rapidement un groupe de travail commun, composé de membres volontaires des 2 Conseils, qui participera :

- à l'élaboration du plan d'action.
- au suivi de la mise en œuvre du « Contrat de Ville » (environ 2 réunions par trimestre)

Le plan d'action devant être prêt pour le mois de mai, il nécessitera la mise en place de 2 séances exceptionnelles de « travail », entre mars et avril, réunissant les membres du groupe de travail, séparément par Conseil Citoyen et l'ensemble des acteurs concernés : associations, service de l'État, Ville de Saint-Nazaire.

III- QUESTIONS-RÉPONSES

- Un membre de l'ancien Conseil de quartiers fait part de son expérience et des actions menées :
 - o par le Conseil de quartiers : aménagement et mise en circulation du chemin des mules, réalisation du square des Millaux,
 - o Projets transversaux : participation au « panel citoyen Moulin du Pé » vaste concertation sur le devenir du site de l'ancien hôpital, concertation sur le projet héliYce, l'aménagement de la 3^{ème} tranche du Front de Mer, et réalisation du multisports d'Avalix.

- Ce Conseil est composé de 4 secteurs, ce n'est pas trop ?

Le découpage des 7 Conseils de quartiers a été réalisé dans un souci de cohérence géographique d'une part, en fonction de la population et en tenant compte des usages, d'autre part.

- La Ville a aménagé un terrain pour les jeunes du quartier près de l'école Jules Ferry mais malheureusement il n'est pas utilisé. Peut-être une réflexion d'un groupe de travail ?

- Comment la Ville définit-elle ses priorités en matière de réhabilitation des établissements scolaires ? Qu'est-il prévu pour l'école Jules Ferry ?

La Ville a fait établir un diagnostic concernant son patrimoine scolaire, sportif et culturel, afin d'identifier les bâtiments énergivores, d'optimiser les espaces, de prioriser et planifier les réhabilitations.

Les groupes scolaires Jean Jaurès et Victor Hugo, ainsi que les restaurants scolaires Jules Ferry et Marie Curie devraient bénéficier de travaux.

- Animations du quartier : Les habitants du quartier apprécient de pouvoir se retrouver sur la place Nadia Boulanger, grâce aux commerces et notamment au marché du mercredi mais regrettent qu'il n'y ait pas de restaurant.

C'est également le souhait de la municipalité qui réserve le local disponible près de la poste pour l'installation d'une brasserie. L'ouverture prochaine de l'EHPAD, juste à côté, pourrait motiver l'ouverture ce lieu de vie.

- L'Association ATD Quart Monde a mis en place des animations, Route des Fréchets à la Trébale, qui attirent des enfants mais très peu leurs parents, souvent en grande difficulté. L'élue de secteur rencontre le même problème lors de sa permanence. Comment faire pour que les gens soient réceptifs, pour que tout le monde ait sa place ? Quelle parole peut porter le Conseil de Quartiers. Comment rencontrer ces gens qui n'arrivent pas à venir vers les autres ?

- Comment permettre l'insertion des jeunes, mineurs ou majeurs, en marge dans les quartiers ? L'association « Ambition Jeunesse Nazairienne » constate qu'il y a beaucoup d'acteurs mais peu d'actions. Est-ce que le Conseil de quartiers peut s'en saisir ?

L'insertion des jeunes dans les quartiers est une des priorités du « Contrat de ville » et notamment, leur insertion professionnelle et pourrait faire l'objet d'un groupe de travail du Conseil citoyen.

IV- PREMIÈRES PROPOSITIONS DE THÈMES DE GROUPES DE TRAVAIL

Thème	Constats/ pistes de réflexions pour le groupe de travail
« Bien vivre ensemble »	-Comment créer du lien social, améliorer les relations entre les habitants de ces quartiers ? Quelles initiatives pour permettre aux gens de se rencontrer ? Comment communiquer sur ce que la Ville propose aux habitants, pouvoir connaître tous les acteurs, les associations qui interviennent sur son quartier et montrer le dynamisme de chaque quartier ?
« Tranquillité publique »	Comment instaurer plus de civisme dans les bus, les espaces publics en particulier certains squares ? (mise en place par la Ville, jusqu'en mai 2015, d'un contrat de tranquillité publique - rôle des médiateurs).
« Développement durable »	

Faire remonter les propositions de thèmes de travail, par mail ou téléphone, auprès de Rozenn Jestin jestinr@mairie-saintnazaire.fr / 02.40.00.42.79. Elles seront étudiées par le Conseil de quartiers au cours d'une prochaine séance plénière.

V- REMARQUES

La rue Mozart n'est pas assez large pour permettre à deux véhicules de taille moyenne de se croiser facilement.

Cette rue était large et donc dangereuse, car les voitures y roulaient vite. Elle a fait l'objet d'un aménagement avec la mise en place de stationnements et de chicane dans le but de rétrécir la voirie et donc de ralentir les voitures. Aménagement presque identique avenue François Mitterrand.

Pistes cyclables à retravailler. Dangerosité. Refaire le marquage au sol suite aux travaux (vers Sautron).

Comment fait-on remonter des dysfonctionnements repérés sur l'Espace Public du Conseil de quartiers ?

Les élus de secteurs sont à l'écoute des habitants lors de leurs permanences de quartier. Ils transmettent au service de la Gestion de la Demande, qui se tourne vers les services concernés pour qu'ils s'en saisissent et qui apporte ensuite une réponse au demandeur.